

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency, tenue par visioconférence le mercredi 5 mai 2021 à 19h

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

Mme Julie Morin	Présidente
Mme Marie-Josée Marcoux	Vice-présidente
Mme Micheline Boutin	Trésorière
Mme Julie Picard	Administratrice
M. Martin Racine	Administrateur
M. Harold Turcotte	Administrateur
M. Tommy Julien	Administrateur
M. Sébastien Bender	Administrateur
M. Denis Landry	Administrateur

ABSENCES :

M. Sylvain Prévost-Dallaire	Secrétaire
-----------------------------	------------

IL Y A QUORUM

Étaient aussi présents :

Mme Hélène St-Pierre	Conseillère en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M. Stevens Mélançon	Conseiller municipal District de la Chute-Montmorency-Seigneurial
M. Emmanuel Bel	Conseiller en urbanisme Arrondissement de Beauport
Mme Carole Bégin-Giroux	Adjointe et agente de recherche de M. Stevens Mélançon

Citoyens en visioconférence : deux (2)

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Demande d'opinion
 - Projets de modification intitulés Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation et une demande d'occupation sur le lot 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 282 et R.C.A.5V.Q. 283 (Réf. 27-28 avenue Saint-Grégoire)
3. Levée de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée

Mme Julie Morin déclare l'assemblée ouverte à 19h. Elle souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 21-CA-34

SUR PROPOSITION de Mme Marie-Josée Marcoux, appuyée par Mme Micheline Boutin, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. *ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

2. Demande d'opinion

- Projets de modification intitulés Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation et une demande d'occupation sur le lot 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 282 et R.C.A.5V.Q. 283 (Réf. 27-28 avenue Saint-Grégoire)

Les promoteurs, présents à l'assemblée, agissent sous le vocable Placements ASK inc. Ils souhaitent régulariser l'usage d'hébergement touristique de type Airbnb pour le 27-28 avenue Saint-Grégoire. Le conseil de quartier est mis au fait que les promoteurs utilisent déjà l'usage hébergement touristique depuis plusieurs années malgré son interdiction. Ils souhaitent régulariser la situation.

Pour ce point de l'ordre du jour, Mme Morin remet la présidence à Mme Hélène St-Pierre.

Puisqu'il s'agit d'une première consultation pour plusieurs nouveaux administrateurs, Mme St-Pierre explique le contexte et le déroulement des demandes d'opinion. Elle mentionne les trois (3) options en vertu desquelles les membres sont invités à se prononcer :

Option A : recommander au conseil d'arrondissement d'adopter la modification réglementaire

Option B : recommander au conseil d'arrondissement de refuser la modification réglementaire

Option C : émettre une opinion favorable au conseil d'arrondissement conditionnelle à de nouvelles exigences proposées par le conseil de quartier

M. Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme présente les projets de modification aux règlements.

Le conseil de quartier découvre que des liens d'affaires étaient établis entre les promoteurs Placements ASK inc et un membre élu au conseil de quartier, M. Tommy Julien, concernant l'hébergement touristique de type Airbnb pour le 27-28 avenue Saint-Grégoire.

Mme St-Pierre demande à M. Julien de s'abstenir de voter car il se trouve en situation évidente de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION 21-CA-35

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à majorité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé Projets de modification intitulés Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation et une demande d'occupation sur le lot 1 986 449 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 282 et R.C.A.5V.Q. 283 (Réf. 27-28 avenue Saint-Grégoire)

Par nécessité de transparence, Mme Morin rappelle que tout administrateur et toute administratrice doivent obligatoirement déclarer tout conflit d'intérêt possible relativement aux dossiers discutés pour lesquels le conseil d'administration doit statuer.

3. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h10.
Procès-verbal rédigé par madame Andrée Gaumont.

SIGNÉ

Julie Morin
Administratrice

SIGNÉ

Sylvain Prévost-Dallaire
Secrétaire